



Assemblée

Distr. générale
25 juillet 2011
Français
Original : anglais

Dix-septième session

Kingston (Jamaïque)

11-22 juillet 2011

Décision de l'Assemblée concernant les questions financières et budgétaires

L'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins,

Comme suite aux recommandations du Conseil et compte tenu des recommandations du Comité des finances¹,

1. *Demande instamment* aux membres de l'Autorité de s'acquitter en temps voulu de l'intégralité de leurs contributions au budget de l'Autorité;

2. *Demande* aux membres de l'Autorité de s'acquitter dès que possible de leurs arriérés de contributions au budget de l'Autorité au titre d'exercices antérieurs, et prie le Secrétaire général de poursuivre, à sa convenance, ses efforts en vue de recouvrer les montants dus;

3. *Exprime ses remerciements* aux membres de l'Autorité qui ont annoncé le versement de contributions au Fonds de dotation et au Fonds de contributions volontaires au cours de la dix-septième session;

4. *Engage vivement* les membres à verser des contributions volontaires au Fonds de dotation et au Fonds de contributions volontaires de l'Autorité, et prie le Secrétaire général de recourir à des conseils d'experts pour ce qui est de l'investissement du capital du Fonds de dotation et de consulter les autorités compétentes au Siège de l'Organisation des Nations Unies;

5. *Exprime ses remerciements* au Secrétaire général pour le rapport qu'il a présenté au Comité des finances à propos de l'exécution du budget et pour les efforts qu'il a déployés en vue de réaliser des économies sur le budget de l'Autorité au cours de l'exercice 2011-2012, et demande instamment au Secrétaire général de poursuivre ces efforts;

6. *Nomme* PricewaterhouseCoopers auditeur indépendant pour 2011 et 2012 et prie les auditeurs d'exprimer, dans les rapports qu'ils publieront, une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de l'Autorité;

¹ Voir ISBA/17/A/3-ISBA/17/C/3.

7. *Prie* le Comité des finances, à sa prochaine réunion, d'examiner la question de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public et de faire des recommandations à ce sujet;

8. *Prie également* le Comité des finances, à sa prochaine réunion, d'examiner la question de savoir si l'Autorité internationale des fonds marins devrait adhérer au statut de la Commission de la fonction publique internationale, et de faire des recommandations à ce sujet;

9. *Autorise* le Secrétaire général, si besoin est et à titre exceptionnel, à verser une avance d'un montant maximum de 30 000 dollars, à prélever sur les intérêts cumulés du Fonds de dotation, pour compléter les ressources du Fonds de contributions volontaires.
